

4 QUESTIONS AUTOUR DU SERVICE CIVIQUE

67% des 16-25 ans se déclarent prêts à s'engager en Service Civique (soit un potentiel de 500 000 jeunes mobilisables par an..). Ces jeunes pourraient constituer un soutien précieux pour nos associations, nos communes, nos hôpitaux, nos écoles... Comptez-vous poursuivre la généralisation du Service Civique afin de le rendre accessible à tous ces jeunes ? Si oui, à quelle échéance / avec quelle montée en charge ?

Le service civique répond à un besoin fort de la jeunesse de s'engager, d'avoir un travail qui a du sens. Il permet, à un âge où l'on se construit, de faire ses premières expériences personnelles et professionnelles de s'ouvrir à de nouveaux horizons. Nous devons faciliter et valoriser l'engagement des citoyens à tous les âges. C'est pourquoi nous souhaitons par exemple reconnaître l'engagement associatif dans le calcul des points de retraite. Le développement du service civique, amorcé sous le précédent quinquennat, doit être poursuivi et amplifié. Sur la recommandation des membres du Conseil citoyen de Benoît Hamon, nous souhaitons de plus faciliter l'accès au service civique pour tous les jeunes étrangers en situation régulière. Nous souhaitons également élargir le service civique aux jeunes demandeurs d'asile.

Rendre le Service Civique «universel» et vraiment accessible à tous les jeunes qui souhaitent s'y engager, demandera évidemment un investissement (triplement rentable, mais investissement tout de même) de la part de l'Etat - afin de couvrir, outre les indemnités et la couverture sociale de ces jeunes, les frais d'encadrement de ceux parmi les jeunes qui manquent d'autonomie (jeunes sans qualification en particulier) et l'animation du dispositif sur le territoire. Le programme de Benoit Hamon a t-il prévu / peut-il prévoir cet investissement nécessaire ?

Nous souhaitons que tous les jeunes qui souhaitent s'engager en service civique puissent le faire dans de bonnes conditions matérielles. Cela suppose de mettre les moyens de médiation et de communication nécessaire pour rendre encore plus

accessible le dispositif de candidature, en ligne mais également avec l'appui de relais locaux comme les missions locales. Cela suppose également de sensibiliser un nombre croissant d'organisations pour augmenter le nombre de missions offertes aux volontaires en service civique. Enfin, cela suppose, afin que le service civique se déroule dans les meilleures conditions, que les jeunes soient encadrés et formés, dans la mesure où leur travail n'a pas vocation à remplacer un poste à temps plein, qui aurait autrement nécessité une embauche.

Certains s'inquiètent du risque que les jeunes en Service Civique ne remplacent des emplois salariés (associatifs ou de fonctionnaires). Pour limiter ce risque, mais aussi renforcer l'accessibilité du Service Civique aux jeunes moins autonomes et favoriser la mixité sociale, Unis-Cité recommande de généraliser le principe des « missions collectives » (minimum 2 jeunes par mission, pour être sur du «projet collectif» et non du «poste de travail») pour tout le Service Civique. Qu'en pensez-vous ?

Nous sommes conscients et vigilants sur le fait que le service civique comporte un risque de remplacer des emplois qualifiés à temps plein. Nous sommes ouverts à des propositions qui permettraient de limiter ce risque, dans la limite de la capacité d'absorption des organisations d'accueil qui doivent pouvoir accueillir, encadrer et former les deux volontaires en service civique dans de bonnes conditions.

Le Service Civique est né d'une initiative de la société civile (l'expérience d'Unis-Cité entre 1995 et 2005) et a été fortement porté par le mouvement associatif depuis ses débuts. Etes-vous prêt à inventer, avec le Service Civique, une nouvelle manière, pour l'Etat, de gérer un dispositif public, en vous appuyant de manière forte et structurelle sur les associations ayant l'expérience de terrain nécessaire pour accompagner son déploiement ?

Sur la conception de politiques publiques, nous pensons que la puissance publique doit être à l'écoute des besoins sociaux et gagne à s'appuyer sur l'expertise des acteurs de terrain. La concertation avec la société civile et la co-construction sont au centre de la respiration démocratique que les citoyens et les citoyennes appellent de leurs vœux et pour laquelle nous nous engageons. Nous avons déjà répondu à cette aspiration par la mise en place Conseil citoyen, qui permis de réunir plus de 40.000 contributions en lignes, sur lesquelles ont planché 42 citoyens tirés au sort. Au final, vingt propositions du Conseil citoyen ont été retenues et ont permis d'irriguer le programme de Benoît Hamon. Le Conseil citoyen sera d'ailleurs pérennisé à l'Elysée. Cette démocratie active, nous souhaitons la renforcer en organisant la participation citoyenne à l'élaboration de la loi et du budget. Nous souhaitons aussi organiser pour les grandes thématiques de sociétés des conférences de consensus qui permettent de s'appuyer sur l'expertise des acteurs de terrain.





